



Pneus hiver à la place de pneus ttes saisons

Par alphonsine88

Bonjour, je devais changer mes pneus et voulais absolument des toutes saisons. Après avoir démarché dans plusieurs centres autos l'un m'a proposé des pneus toutes saisons au tarif proposé par un autre qui m'avait envoyé un de vis par mail. En toute bonne foi j'ai fait confiance et lorsque je suis rentrée chez moi j'ai consulté sur internet la référence de mes pneus et il s'avère que ce sont des pneus hiver. Je contacte ce centre auto en lui disant ma déception de ne pas avoir des pneus toutes saisons. Il me répond de lui faire confiance blabla...regarder les crans ce sont des pneus toutes saisons. Or je suis formelle le modèle de pneus posés sont des pneus hiver alors que j'évite de rouler quand il y a de la neige ou du verglas. J'ai envoyé la copie de la page avec la référence des pneus de la marque...Quel peut être mon recours en sachant que j'ai la preuve de la mauvaise foi de ce monsieur puisque cet échange a été fait par mails?
Cordialement

Par florian15

Bonjour,

Dès lors que vous détenez la preuve d'avoir commandé à ce Centre auto des pneus toutes saisons et que ce sont des pneus d'hiver qui ont été montés sur votre véhicule, le défaut de conformité est caractérisé pour vous permettre d'invoquer sa garantie légale prévue dans l'article L217-4 du Code de la consommation et par laquelle est tenue le vendeur :

« Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité ».

En ce cas, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L217-9 du même Code qui énonce que :

« En cas de défaut de conformité, l'acheteur choisit entre la réparation et le remplacement du bien » ;

par LRAR à son endroit, mettez ce Centre en demeure de procéder au remplacement de vos pneus.

Cordialement.

Par alphonsine88

Je vous remercie infiniment... E. K

Par janus2

Bonjour,

Effectivement, la réponse précédente est bonne, mais encore faut-il que vous déteniez un bon de commande avec, soit la référence exacte des pneus commandés, soient leurs caractéristiques exactes. Sans cela, vous ne pourrez pas faire valoir la non conformité de la fourniture.

Par alphonsine88

Bonjour et merci Janus,

Je n'ai pas de bon de commande cependant lorsque j'ai fait ma réclamation à ce garagiste par mail il m'a certifié par mail que ce sont des pneus toutes saisons qu'il m'a montés. Hors j'ai les références des pneus montés ainsi que la photo . Il est certain que ce sont des pneus hiver...

L'échange par mails est je pense preuve de ma bonne foi, de plus j'ai les autres devis d'autres "centres auto" pour les pneus toutes saisons.

Par janus2

Les devis des autres centres auto n'engage en rien celui avec qui vous avez fait affaire.
Les mails dont vous parlez sont litigieux dans la mesure où ils ne démontrent pas la teneur de la commande passée avant les travaux.

Par alphonsine88

Sur le mail il affirme que ce sont des pneus toutes saisons...or ce n'en est pas...

Par alphonsine88

Je vais imprimer la totalité de l'échange par mails et aller voir une association de consommateurs. Car c'est bien clair dans cet échange qu'il dit que ce sont bien des toutes saisons...

Par alphonsine88

En tout cas je vous remercie. E. K

Par florian15

Bonsoir,

Le fait d'avoir un mail de ce Centre qui affirme que ce sont des pneus toutes saisons qui ont été montées sur votre véhicule, que par ailleurs un quelconque garagiste du coin peut vous renseigner sur la réalité du type de vos pneus et en quoi, il est reconnaissable ; cela est suffisant pour mettre ce centre en demeure de procéder au remplacement et j'ajoute que si par hasard (je n'en sais rien) le prix du pneu hiver est bien inférieur à celui toutes saisons, cela caractérise une démarche trompeuse visée à l'article L121-2 du Code de la consommation susceptible d'être sanctionnée pénalement.

Par alphonsine88

Je vous remercie Florian de ces infos et vais voir la suite.
Bonne soirée à vous.